

République française

Département de l'Aisne

RF
PREFECTURE DE LAON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/09/2022
002-210204756-20220923-DE_2022_047-DE

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 23 septembre 2022

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 23/09/2022

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 11

Pour : 11

Présents : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Benoît BENSCH par Morgan BOURDON, David MASCRET par Freddy BESSE

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

Objet : Coupe de bois autour de l'étang communal - DE_2022_047

Madame le Maire expose à l'Assemblée que deux arbres arrivés à maturité dans la parcelle de l'étang présentent un danger pour les pêcheurs.

Madame le Maire informe avoir sollicité une entreprise de travaux forestiers pour la coupe de ces deux arbres et de profiter du déplacement de l'entreprise pour procéder à la coupe des arbres arrivés à maturité et situés dans les parcelles avoisinantes référencées ZX110 et ZX105.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- à faire procéder à l'abattage des deux arbres situés dans la parcelle de l'étang ainsi que des arbres arrivés à maturité situés dans les parcelles ZX 110 et ZX 105,
- à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___